

Syndicalment vôtre

numéro 4 - mars 1999

Média de la Fédération des Sociétés de Fonctionnaires (FSF)
Av de Mon-Repos 4, 1005 Lausanne, tél: 021/320.63.88

J.A.B

1000 Lausanne 4

Retour: FSF, cp 293

1000 Lausanne 4

parait 4 à 6 x l'an

SPV, APEIEV, AVCO, ADESOV, ACEV, ECAL, APOV, SSV, Cantonniers,
ASI, AVOPE, SVCRF, AVPR, ASPV, ASPAS, UREV, AIF,
AVFM, AVAP, Pasteurs et diacres, Conseillers pédagogiques du primaire

TABLE RONDE : démarrage en douceur !

Les deux premières séances plénières de la "Table ronde" se sont déroulées lors du mois de février écoulé. Comme vous pouvez le lire dans la " Déclaration faite lors de la première séance" , les trois représentants de la FSF se sont déplacés suite à une décision du Comité central de décembre 1998.

En janvier, le Conseil d'Etat lançait une consultation auprès des organisations invitées. En plus d'un questionnaire spécifique sur les buts envisagés, le gouvernement proposait l'adoption d'une charte par les participants. Nous avons demandé que le texte soit amendé afin que les personnes présentes soient conscientes que la fonction publique a déjà consenti de gros sacrifices depuis 6 années et que les discussions futures en tiennent compte. Lors de la deuxième séance, le Conseil d'Etat a déclaré vouloir renoncer à l'adoption d'une charte. Est-ce un moyen d'ignorer notre revendication ? Peut-être, mais nous saurons rappeler notre position aussi souvent qu'il le faudra.

Malgré le nombre impressionnant d'organismes représentés, il ne faut pas oublier que ce sont les partis politiques qui décideront, au Grand Conseil, de la prise en considération ou non des propositions résultant de la "Table ronde" . Nous sommes conscients que notre rôle va consister à expliquer les méfaits d'Orchidée I et II et à mettre en garde nos interlocuteurs contre toute nouvelle dégradation des conditions de travail et des conditions salariales. Nous resterons inflexibles sur la question du "Statut de la fonction publique": ce problème doit être négocié entre le Conseil d'Etat et les associations professionnelles (FSF - SSP - SUD) et il n'est pas question que des propositions de la "Table ronde" viennent interférer dans les négociations.

Nous aurons des représentants dans les cinq "tables thématiques" proposées, soit :

- formation, culture et loisirs - économie, infrastructures et environnement
- santé et social - fiscalité - institutions, gestion de l'Etat et coopération extérieure.

Dans chacun de ces groupes, nos représentants expliqueront la réalité quotidienne des secteurs qu'ils représentent et sauront rappeler les problèmes auxquels l'ensemble de l'administration est confrontée, plus particulièrement la santé, la sécurité et l'enseignement.

En conclusion, il est évident qu'il ne sera pas simple d'arriver au "petit équilibre" pour 2001, mais est-ce un but en soi ?

Il faut surtout repenser les tâches essentielles de l'Etat et les moyens à disposition pour les accomplir. Si rien ne change dans l'organisation générale, il est illusoire de croire en de nouvelles économies, le maximum a déjà été fait et même au-delà dans certains secteurs. Il faudra sûrement revoir tout le système pyramidal de la hiérarchie, source de lenteur dans la décision et de démotivation pour le fonctionnaire. Mais ceci demande un véritable effort de réflexion et ce n'est pas la "Table ronde", en quelques séances, qui pourra le résoudre.

Robert Vaucher, Président FSF

Harcèlement, mobbing : du nouveau à l'Etat !!!

Depuis début décembre 1998, un groupe de travail planche sur la mise en oeuvre d'un groupe chargé de régler les problèmes de mobbing et de harcèlement au sein de l'administration cantonale vaudoise.

Le projet est tout prêt d'aboutir. Les sept personnes faisant partie de ce groupe ont été désignées. Il ne manque plus que la ratification de leur nomination par le Conseil d'Etat. De plus, leur formation est agendée. Seul le cadre légal fixant le mandat du groupe est en cours de réalisation.

Si tout se passe comme prévu, il devrait commencer son travail dès le 1er mai 1999.

Un No de téléphone et une adresse vous seront communiqués en temps utile pour que vous puissiez les contacter en cas de nécessité.

Dès lors, ce sera à vous de jouer !!!

Secteur de la santé : surcharge, pénibilité ... et changements

La surcharge et la pénibilité sont une réalité durement vécue par la grande majorité des travailleurs de la santé. Le Rapport du CHUV traitant de ce sujet, cosigné par la Direction et des représentants du personnel (fait exceptionnel), le prouve bien. Il présente clairement la situation dans cette institution et se base sur des données objectives. Il tire des sonnettes d'alarme qui, nous l'espérons vivement, sonneront fort aux oreilles de nos responsables politiques. Il dénonce notamment "la surcharge perpétuelle induisant des dysfonctionnements", "la fréquence de plus en plus forte des situations de stress et d'angoisse", "l'encadrement médical et humain de plus en plus souvent inapproprié des malades", "le non respect des normes d'encadrement pour le personnel en formation ou en spécialisation", ...

Nous voyons donc que ce sont tous les partenaires qui subissent dramatiquement la situation plurifactorielle actuelle : le client/patient, le personnel et les personnes en formation : le présent, aussi bien que le futur, sont touchés.

Enfin, un contexte de changements multiples, dont certains essentiels pour l'avenir de la santé publique et des professions de la santé, vient renforcer le désarroi ressenti par les professionnels. Comment faire face ? comment maintenir la motivation ? comment garantir un avenir plus serein ?

P. Théraulaz, Président de l'ASI

Surcharge et pénibilité

"Afin de remédier rapidement aux problèmes de surcharge et de pénibilité qui existent dans certains secteurs de l'administration, une analyse des besoins sera effectuée et des mesures seront adoptées de manière paritaire." Voici ce que le Conseil d'Etat (CE) a garanti dans la convention salariale 1999/2000. Un groupe de contact formé de représentants des trois fédérations syndicales, FSF, SSP et SUD, et au sein duquel le CE est représenté par le Chancelier, M. Vincent Grandjean, s'est réuni pour la première fois le 5 février dernier. La procédure prévoit d'identifier les secteurs soumis à une surcharge et une pénibilité excessive, de fixer des priorités, de déterminer le cadre des mesures envisageables, de proposer un plan de mesures au CE et finalement de mettre en oeuvre et de contrôler la réalisation.

Plusieurs secteurs ont déjà fait des propositions. Vu l'urgence de la situation, par exemple à la prison du Bois Mermet, le CE a déjà accordé des moyens supplémentaires, mais d'autres secteurs au bord de l'asphyxie, ont besoin également de mesures immédiates. Le groupe de contact a été chargé de dépister les secteurs sensibles. La FSF a adressé une demande à toutes les associations membres, mais actuellement seules six se sont manifestées. Un nouvel appel sera lancé lors du prochain Comité central. Vos représentants dans le groupe de contact pensent qu'il y a urgence et que ce projet doit aboutir très rapidement. Nous sommes tributaires de votre collaboration et attendons votre soutien.

J.-F. Périsset

Déclaration FSF lue lors de la première séance de la "Table ronde"

La Fédération des Sociétés de fonctionnaires vaudois a décidé de participer aux travaux de la "Table ronde", non sans avoir longuement hésité.

Nous représentons quelque 8'500 fonctionnaires qui n'auraient pas compris que nous refusions le dialogue alors que, l'automne passé, nous avons réclamé vigoureusement le droit d'être écoutés.

Nous sommes venus car nous sommes très attachés à la qualité des prestations du service public et nous voulons vous faire comprendre que les limites sont déjà dépassées dans certains secteurs et que plusieurs de nos collègues ne peuvent plus accomplir leur travail aussi bien qu'ils le désireraient. Les différentes coupes budgétaires ont été très dommageables et il faut maintenant choisir:

- quelles sont les priorités de l'Etat ?
- quels moyens avons-nous pour les réaliser et que faut-il faire pour que l'Etat reste au service des plus démunis ?

Nous sommes présents aujourd'hui car nous avons une certaine expérience des négociations et des compromis. En 1994, 1997 et 1998, nous avons négocié des conventions salariales avec le Conseil d'Etat. Par le biais de ces conventions nous avons déjà permis de limiter les déficits des finances vaudoises et nous avons accepté que notre sacrifice se poursuive en 1999 et 2000: de cela, vous devez en être conscients avant le début des débats de la "Table ronde". Il faudra

tenir compte de l'effort déjà consenti par les quelque 20'000 fonctionnaires, qui sont aussi des contribuables, lorsqu'il faudra trouver de nouvelles ressources. Nous avons demandé que la Charte soit amendée dans ce sens*.

Avant de terminer, je voudrais vous rappeler que la FSF, le SSP et SUD vont engager très prochainement des négociations avec le Conseil d'Etat afin de mettre sur pied un nouveau statut. Nous espérons que ce difficile exercice puisse se faire en toute sérénité et qu'aucune pression extérieure ne vienne le troubler: ceci pour vous dire que nous n'accepterons pas que ce sujet soit traité par la "Table ronde", ce serait pour nous un motif de retrait immédiat.

Je vous remercie.

* amendement demandé le 14.01 dans notre réponse à la consultation:

En ouvrant leurs travaux, les participants à la "Table ronde"

- sont conscients des efforts déjà consentis, en particulier par la fonction publique et le parapublic;
- sont conscients des efforts respectifs à consentir en vue d'élaborer un ensemble de mesures équilibré et cohérent;
- admettent que ces efforts soient répartis équitablement entre les citoyens de la fonction publique et du parapublic et les autres citoyens du canton.

R.Vaucher

Message de l'AVAP

1998 a été une année pour les employés du service pénitentiaire, comme jamais il n'y en a eu auparavant et comme plus jamais nous ne voulons revivre.

Dès février 1998, une énorme recrudescence d'arrestation a eu lieu dans le canton de Vaud avec pour conséquence directe une surpopulation carcérale importante.

Ainsi, la population du Bois-Mermet est passée de 111 prévenus (taux d'occupation à 100%) à plus de 175 prévenus (taux d'occupation : plus de 150%). Ceci dans un Établissement qui ne correspond plus aux normes de détention en vigueur (qu'il y ait surpopulation carcérale ou pas), notamment en rapport aux conventions européennes des droits de l'homme (Comité européen pour la prévention de la torture et des mauvais traitements, règles pénitentiaires européennes, règles minima pour le traitement des détenus, Pacte international relatif aux droits civils et politiques).

Le Bois-Mermet est un établissement datant de 1904, de type panoptique, et ayant pour philosophie l'isolement total des détenus. Ce bâtiment n'est plus adopté en raison de son manque de locaux ou de la vétusté de ceux qui existent. (par exemple, la cuisine agencée pour nourrir une centaine de détenus doit aujourd'hui en alimenter plus de 170)

Or, si jusqu'à aujourd'hui, le personnel pénitentiaire a tenu le coup et est resté silencieux, c'est avant tout parce qu'il a toujours mis en avant son devoir d'obéissance et a accordé le plus grand respect et une énorme confiance en la clairvoyance de ses dirigeants.

Hélas, ce respect et cette abnégation devant les tâches de plus en plus importantes qui nous ont été confiées n'ont jamais été reconnues, que ce soit sur des questions de dotations en personnel, de revalorisation de la fonction, de la pénibilité du travail, etc.

La surpopulation carcérale de l'année dernière a donc été la goutte qui a fait déborder le vase.

Jean-Luc Bécherraz

Si vous n'êtes pas encore membre de l'une des associations énumérées en p. 1,
ADHERER A LA FSF !!!

- afin que celle-ci soit encore plus représentative de l'ensemble de fonctionnaires vaudois;
- afin de défendre efficacement vos droits;
- afin de maintenir un dialogue constructif et bénéfique entre les fonctionnaires et les autorités cantonales;

en complétant le bulletin ci-dessous et en le renvoyant à :

FSF, Case postale 27, 1000 Lausanne 19

Nom : Prénom :

Fonction à l'Etat de Vaud :

Lieu de travail :

Adresse privée :

Tél. :

s'intéresse à faire partie de la FSF et désire recevoir de la documentation.

**La FSF déménage
le 20 mars**

et installera ses bureaux dans ceux de la Société pédagogique vaudoise.

Nouvelle adresse :

**FSF
Allinges 2
CP 27**

1000 LAUSANNE 19

Tél. : 021 / 601 50 19

Fax : 021 / 601 50 19